

L'an deux mil dix-neuf le trois septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-huit août deux mil dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle

Excusée avec pouvoir : THEISOHN Heike donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé sans pouvoir : CHEILLAN Marc

Madame Isabelle TIDIER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2019_034 : ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEURS DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2009, 2010, 2011, 2013, 2017 ET 2018

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, huit membres du Conseil municipal se sont prononcés contre l'admission des créances éteintes pour un montant de 12 175.39 €. En effet, les éléments qui ont motivés la décision de la commission de surendettement pour l'effacement de la dette ne permettent pas aux membres du Conseil municipal de se positionner favorablement sur la demande.

Ainsi, le Conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme de 64.99 € et d'autoriser l'établissement d'un mandat qui sera émis à l'article 6541 ;
- **DE NE PAS ADMETTRE** en créances éteintes la somme de 12 175.39 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_035 : AUTORISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :
 - o **Montant : 500 000 €**
 - o **Durée : 365 jours**
 - o **Taux d'intérêt** : EONIA + marge de 1.00 % l'an (base de calcul : exact/360)
 - o **Paiement des intérêts** : chaque mois civil par débit d'office
 - o **Frais d'ouverture de ligne** : 0.20 % prélevés une seule fois, soit 1 000 €
 - o **Commission de gestion** : néant
 - o **Commission de mouvement** : néant
 - o **Commission de non-utilisation** : 0.20 %
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

DELIBERATION N°2019_036 : ADHESION AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION "OPERATIONS FAÇADES" DANS LE CADRE DU NOUVEAU DISPOSITIF : AIDE A L'EMBELLEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE METTRE EN PLACE** une opération d'aide aux propriétaires privés pour la rénovation des façades en centre-ville et approuve le périmètre d'intervention figurant en annexe 1 de la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent les modalités d'intervention tel que joint en annexe 2 et 3 à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le partenariat du département des Bouches-du-Rhône et l'appui technique du CAUE 13 pour la conduite de cette opération et le bénéfice d'une aide départementale à hauteur de 70% des aides qui seront accordées par la commune aux particuliers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_037 : APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMUNE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 6 RUE DES MAQUISARDS

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes du protocole transactionnel tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_038 : FIXATION DES TARIFS - REGIE TECHNIQUE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs des produits et droits d'entrée tels qu'ils sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-après ;

		Objet	Tarif
PHOTOCOPIES	Particuliers	A4 N&B	0.30 €
		A4 N&B R°V°	0.60 €
		A4 Couleur	1.20 €
		A4 Couleur R°V°	2.40 €
		A3 N&B	0.60 €
		A3 N&B R°V°	1.20 €
		A3 Couleur	2.40 €
		A3 Couleur R°V°	4.80 €
	Associations	A4 N&B	0.25 €
		A4 N&B R°V°	0.50 €
		A4 Couleur	1.00 €
		A4 Couleur R°V°	2.00 €
		A3 N&B	0.50 €
		A3 N&B R°V°	1.00 €
A3 Couleur		2.00 €	
A3 Couleur R°V°		4.00 €	
TECHNIQUE	Encombrants	1/2 camion	8.00 €
		Camion complet	16.00 €
		Voyage supplémentaire	8.00 €
	Location de matériel	Lot 10 chaises	10.00 €
		Chaise à l'unité	1.00 €
		Table 8 personnes	8.00 €
		Livraison et retour	10.00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Travaux	Occupation jusqu'à 30 m ² A partir du 3ème jour d'occupation	50.00 €
	Activité commerciale ou professionnelle	Terrasses, stand fixe, baraque, stockage de marchandises ou autres et étals - Le m ² par an, fractionnable	17.00 €
		Stand, camion Le ml/jour	5.00 €
	Vide-greniers - Stand de 4 mètres	La place, par jour de manifestation	10.00 €

	Emplacement de 4 mètres dans le cadre d'un marché	10.00 €
	Manifestation à caractère culturel, sportif ou artistique dans un but non lucratif et à participation non-payante, concourant principalement au rayonnement de la commune ou ayant un intérêt communal organisée par une association régie par la loi de 1901 - Après autorisation	Gratuité
SAISON CULTURELLE	Chapeau	2.00 €
	Gobelets réutilisables	0.50 €
	Repas gaulois - A partir de 14 ans	15.00 €
	Forfait Animation Enfant	5.00 €

- **DE DIRE** que les recettes perçues seront gérées par la régie technique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2019_039 : FIXATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS FUNERAIRES DU CIMETIERE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs et durée de concession des équipements tels qu'ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous ;

Equipements	Montant	Durée de la concession
Concession nue 3 places	700 €	50 ans
Concession nue 6 places	1 000 €	50 ans
Concession avec caveau 3 places	1 700 €	50 ans
Concession avec caveau 6 places	2 500 €	50 ans
Case columbarium	500 €	20 ans

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 10/09/2019 au 10/11/2019

Transmission au contrôle de légalité le 10/09/2019

Coralie BARTE
Directeur Général des Services